



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le 20/04/2021

ID : 083-218300036-20210413-DCM2021_025-DE



Délibération N°2021-025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN

Absents : Roger MALAMAIRE et Fabien MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ANCIEN DEPOT TECHNIQUE PRES DE L'ECOLE COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle communale située entre la salle polyvalente et l'école communale dans le quartier de l'Eglisonne servait de dépôt au service technique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce dépôt a été transféré sur une autre parcelle communale proche de la déchèterie dans le quartier du Fer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser l'aménagement paysager de cet ancien dépôt valorisant l'espace entre la salle polyvalente, l'école, le stade multisports, l'aire de camping-car et le théâtre de verdure.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que cet aménagement paysager est estimé à 20 000€ HT soit 24 000€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération et propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2021 d'un montant de 14 000€ soit 70% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'aménagement paysager de l'ancien dépôt du service technique pour un montant de 20 000€ HT soit 24 000€ TTC,

DEMANDE une subvention d'un montant de 14 000€ au Conseil Départemental du Var,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

